Recueil
des règles et procédures régissant le quotidien à l'école

École alternative des Trois-Sources

Vous trouverez dans ce document la plupart des règles et procédures qui encadrent notre quotidien afin de créer un environnement éducatif, chaleureux, stimulant et sécuritaire.

Ayez-le sous la main, tout au long de l'année, pour pouvoir le consulter lorsqu'une situation nouvelle se présentera.

Année scolaire 2018-2019

SECRÉTARIAT

Sylvie St-Denis vous accueille au secrétariat de l'école 8 h 15 à 12 h 15 et de 13 h 15 à 16 h 15.
(514) 380-8899 poste 4391.

Pour motiver une absence, le répondeur est en service 24 h/24.

<u>À compter de 15 h 30, ne laissez aucun message urgent</u> dans la boîte vocale relativement au transport de votre enfant.

CIRCULATION DANS L'ÉCOLE

La sécurité est une responsabilité que vous partagez avec nous dans le type d'école que nous voulons, donc…

Très important: **En arrivant à l'école, un registre est placé près du secrétariat. Nous vous demandons de le signer <u>à chaque fois,</u> à votre arrivée <u>et</u> à votre départ. Ce registre est un *<u>repère en cas d'évacuation</u>* et non un contrôle en lien avec le bénévolat. De plus, lorsque vous venez chercher votre enfant pour le dîner ou durant la journée, il est primordial de le noter.**

Très important : **Tous les parents du <u>volet alternatif</u> doivent <u>toujours porter leur cocarde personnalisée</u>. C'est ce qui vous permet de circuler dans l'école.**
Sans ce laissez-passer, vos déplacements sont restreints. Sécurité oblige!

AIDE AUX DEVOIRS

Soyez très attentifs aux offres de service qui vous parviendront, dès la fin septembre, relativement au service d'aide aux devoirs à notre école.

- Service gratuit;
- Inscription obligatoire (recommandation du prof. en priorité);
- 2 ou 3 sessions par année : (engagement famille/enfant);
- Retour à la maison assuré par la famille.

Pour favoriser le calme à l'étage, vous êtes invités à attendre votre enfant en bas, au secrétariat. Le personnel de ce service descendra avec les enfants à la fin de la période. Vous pourrez alors échanger avec eux.

COURRIELS

Tous les messages sont maintenant envoyés aux parents par courriel. Assurez-vous que nous avons une adresse valide pour vous rejoindre.

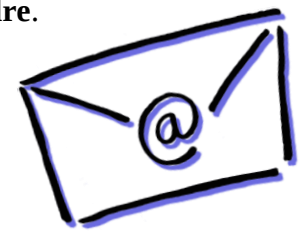

HORAIRE DE L'ÉLÈVE

L'école des Trois-Sources fonctionne sur un horaire cycle de cinq (5) jours.

PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE	
9 h00 à 9h 02	Arrivée des élèves
9 h 02 à 9 h 05	Entrée des élèves
9 h 05 à 10 h 05	Cours
10 h 07 à 11 h 07	Cours
11 h 09 à 11 h 24	Récréation
11 h 26 à 12 h 26	Cours
12 h 29 à 13 h 19 (50 min.)	**Dîner prof. + élèves**
13 h 19 à 13 h 44 (25 min.)	**Dîner et/ou récupération**
13 h 47 à 14 h 47	Cours
14 h 49 à 15 h 49	Cours
15 h 49 à 15 h 52	Préparatifs de départ
15 h 52 à 16 h 00	Embarquement (autobus) et départ

Matin : ARRIVÉE DES AUTOBUS : **9 h 00** Soir : EMBARQUEMENT : **15 h 52**

RESPECT DE L'HORAIRE

LE MATIN : **Il n'y a pas de surveillance sur la cour avant 9 h 00.**

Malgré cela, certains élèves arrivent à pied ou sont déposés par leurs parents trop tôt.

Alors, il est possible que **des élèves qui se présentent avant l'heure indiquée soient dirigés au service de garde et des frais vous seront facturés.**

LE MIDI : Pour les élèves qui dînent à la maison, nous demandons aux parents de voir à ce que leurs enfants arrivent vers 13 h 40 heures.

Merci de votre compréhension au regard de la sécurité des enfants!

LES ABSENCES, LES RETARDS ET LES DÉPARTS HÂTIFS
514 380-8899 poste 4391

Veuillez **TOUJOURS** informer l'école, par téléphone, de l'absence ou du retard de votre enfant. Quand un enfant arrive en retard à l'école, il doit passer par le secrétariat afin d'aviser de son arrivée. Ceci évitera à la secrétaire un appel à la maison.

Les retards occasionnels font partie de la vie, cependant, **peut-on contrer les retards chroniques**? Ne dit-on pas que la ponctualité est un signe de respect?
Merci de votre collaboration!

SURVEILLANCE DU MIDI

Tous les élèves ont la possibilité de dîner à l'école, et ce, conformément à la politique de surveillance des dîneurs selon la tarification fixée par le conseil d'établissement. Le coût pour ce service est fixé à 315,00 $ par enfant, soit 1.75$ par jour.

Un remboursement de 50,00$ est associé à l'inscription du 3e enfant de la même famille. Renseignement disponible au secrétariat ou au service de garde.

Vous recevrez trois factures durant l'année, soit en octobre, en janvier et en avril. (cf. Le formulaire de la surveillance des dîneurs 17-18)

Pour tout élève allant dîner à la maison et qui désire revenir à l'école **avant l'heure prévue** du retour en classe, il y aura des frais identiques à ceux chargés à la surveillance du midi.

L'ENFANT QUI DÎNE RÉGULIÈREMENT À L'ÉCOLE SERA AUTORISÉ À DÎNER À L'EXTÉRIEUR….. S'IL EST ACCOMPAGNÉ D'UN ADULTE AUTORISÉ QUI LE PRENDRA EN CHARGE AU SECRÉTARIAT DE L'ÉCOLE.

N.B. : S.V.P., ABSTENEZ-VOUS D'ALLER DANS LA COUR DE RÉCRÉATION.

Vous êtes un étranger ou un parent? Les surveillantes ne sont pas en mesure de vous identifier adéquatement et ceci génère souvent des situations très délicates.

Passez par l'intérieur, dirigez-vous vers une surveillante, présentez-lui votre cocarde et laissez-vous guider!

MERCI DE VOTRE COLLABORATION!

Les élèves qui ne respectent pas les règles de conduite de l'école durant la période du dîner peuvent perdre leur droit à ce service. De plus, les parents qui ne paient pas les frais de surveillance du dîner ne peuvent bénéficier de ce service.

SERVICE DE GARDE

L'école offre un service de garde en milieu scolaire.

Les activités y sont nombreuses, intéressantes et adaptées aux enfants. Elles sont supervisées par un personnel qualifié.

Ce service peut être offert le matin dès 6 h 30, le midi et le soir à partir de la fin des classes jusqu'à 18 h10.

Les enfants peuvent également bénéficier du service lors des journées pédagogiques.

Un comité consultatif du S.G. est composé de parents utilisateurs élus lors d'une réunion qui a toujours lieu en août.

Pour obtenir plus d'information, veuillez-vous adresser au service de garde au numéro **(514) 380-8899 poste 4399 ou 5397** et demandez Nancy Laroche.

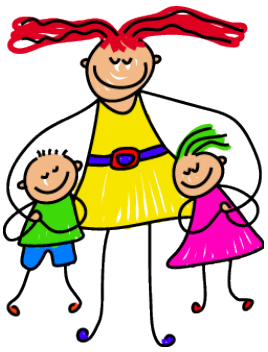

RESTRICTIONS…..

Tout le monde laisse à la maison, sauf à la demande et sous la supervision des enseignants, son cellulaire, I-Pod, caméra ou jeu électronique de toutes sortes, cartes de jeux, cartes à collectionner, croustilles, bonbons, boissons gazeuses et autres produits non nécessaires au quotidien. Ces articles pourraient être confisqués et remis en fin de journée.

Attention aux noix et kiwis… qui déclenchent des réactions allergiques.

AUTORISATIONS ÉCRITES OBLIGATOIRES. POUR LES SORTIES À l'EXTÉRIEUR…

Toutes les sorties doivent être autorisées par les parents; alors nous n'autoriserons pas les sorties aux enfants qui ne rapportent pas les coupons-réponses avec la signature d'un parent.

CONSÉQUENCE : Ils devront donc demeurer à l'école. Ils ne pourront participer à la sortie et ne pourront pas toujours téléphoner pour obtenir un consentement de dernière minute qui ne serait que verbal donc contestable devant une situation problématique! Nous vous prions de bien vouloir vous informer régulièrement auprès de vos enfants s'ils ont un message de ce type à vous transmettre. On évite ainsi les oublis désagréables pour tous.

Seules les promenades à pied autour de l'école en compagnie de l'enseignant peuvent être soustraites à cette règle.

FERMETURE DE L'ÉCOLE POUR RAISON DE FORCE MAJEURE

À MOINS D'AVIS CONTRAIRE, donné par les postes de radio/télévision suivants: CBF (MF, 95.1), CHAI (MF, 101.9), CKAC (AM, 730), TVA ou sur le site internet de la CSDGS (www.csdgs.qc.ca), l'école est ouverte et les cours sont dispensés.

Si pour une cause majeure, la direction devait fermer l'école en cours de journée, les élèves seraient retournés à la maison.

Très important: nous vous demandons de nous indiquer un deuxième numéro de téléphone d'urgence (autre que les parents) pour votre enfant sur la fiche Urgence-Santé que vous complétez en septembre.

De plus, il est essentiel que votre enfant soit bien au courant de la personne à contacter, autre que les parents, afin qu'il puisse s'y rendre dans le cas où les enfants seraient retournés à la maison et que nous soyons dans l'impossibilité de vous rejoindre. Vous pouvez l'inscrire aussi dans son agenda.

Nous vous demandons de nous aviser de tout changement afin que nos informations soient toujours justes.

L'ENFANT FACTEUR
Assure la qualité de la communication-école/maison

- Le plus jeune de chaque famille est désigné « facteur »;
- L'enfant a la responsabilité de « livrer » les communiqués pour sa famille;
- Les parents ont à <u>demander</u>, <u>compléter</u> et <u>retourner</u> les coupons- réponse par l'intermédiaire de l'enfant-facteur.
- Les documents à signer, spécifiques à un enfant et non pas la famille, seront remis à l'enfant concerné par le formulaire.

SERVICES À L'ÉLÈVE

L'école met à la disposition des élèves et de leur famille, un certain nombre de services complémentaires :

Hygiéniste dentaire : dépistage, prévention, intervention au préscolaire et au 1er cycle. Personnel du CSSS.

Infirmière: programme de dépistage, d'hygiène prépubertaire et personne-ressource auprès du personnel et des parents. Personnel du CSSS.

La direction de l'école recommande certains services aux élèves présentant certaines difficultés d'apprentissage et/ou de comportement et nécessitant une intervention différente et souvent personnalisée que celle proposée en classe.

Orthopédagogie: dépistage, prévention ou rééducation auprès d'élèves en difficulté.

Orthophonie: dépistage, prévention, interventions pour les difficultés de langage auprès des élèves de la maternelle et du premier cycle du primaire.

T.E.S.: prévention et intervention auprès des élèves

Psychologie : évaluation diagnostique.

Psychoéducatrice : Prévention et intervention auprès des élèves.

Dans tous les cas, les parents des élèves concernés sont informés.

Chaque demande sera étudiée par l'équipe des services à l'élève de l'école.

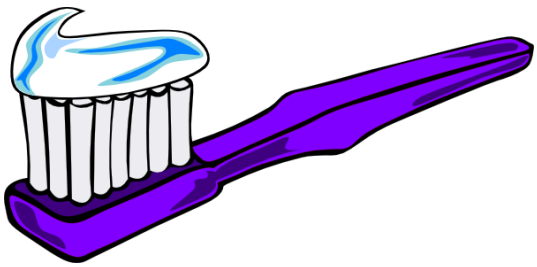

RÉCUPÉRATION : soutien académique

La récupération académique s'adresse aux élèves qui ont des difficultés temporaires dans leurs apprentissages. Elle permet aux élèves concernés de les surmonter. C'est le titulaire ou la titulaire qui détermine les temps de récupération.

Les parents sont informés que leur enfant rencontrera un enseignant, enseignante, pour de la récupération.

Cette information se fait par écrit ou par téléphone. Ce service est généralement offert le midi de septembre à juin.

BIBLIOTHÈQUE :

Notre bibliothèque est bien garnie et bien organisée. Elle offre des volumes adaptés aux divers niveaux de lecture des enfants.

Informez-vous à l'enseignant de votre petit pour l'enregistrement de votre emprunt.

En début d'année, les élèves reçoivent les règles de fonctionnement de la bibliothèque avec un formulaire d'engagement (à l'intérieur de l'agenda). Prêtez-y attention. Merci!

OBJETS PERDUS ou bien IDENTIFICATION DES OBJETS PERSONNELS

Tous les effets scolaires et personnels d'un enfant à l'école primaire devraient être identifiés. Il sera ainsi bien plus facile de retrouver un objet perdu.

Nous ferons notre possible afin de le retrouver, mais il faut nous aider un peu!

Des boîtes d'objets orphelins sont placées près de l'agora. Nous vous invitons à les regarder régulièrement.

<u>En évitant d'envoyer des objets de valeurs à l'école, vêtements ou accessoires, on évite bien des drames!</u>

N.B. : À la fin de l'année, les objets non réclamés seront remis à un organisme communautaire du secteur.

L'ARGENT À L'ÉCOLE

$$ CHÈQUES CHÈQUES CHÈQUES $$
Que des AVANTAGES : pour vous et pour nous!

Nous vous invitons fortement à négocier toutes sommes d'argent avec l'école sous forme de chèque toujours libellé au nom de la C.S.D.G.S.

Il est préférable que les enfants n'aient pas d'argent comptant sur eux.
Suggestions : pour les repas au comptoir vous pouvez acheter des cartes de repas ou payer au mois/à l'année. Informez-vous en téléphonant à Jacqueline au 514-380-8899 poste 4395.

Pour les rares cas d'exception, toujours mettre l'argent dans une enveloppe en indiquant le nom de votre enfant et ce à quoi l'argent est destiné.

Les factures des effets scolaires ainsi que du service de garde sont disponibles en tout temps sur le portail parents Mozaïk : https://portailparents.ca/accueil/fr/ Cependant, les factures de la surveillance du dîner ne sont toujours pas disponibles sur le portail. Il est fortement conseiller de payer ces trois différentes factures via internet, et ce, afin d'éviter que l'argent ne perde.

Vous achetez pour l'école… (Volet alternatif), avec autorisation de la direction

Si vous faites des achats pour l'école, dans le cadre des ateliers ou des comités, pour être remboursés… la facture ***doit obligatoirement*** contenir : **le nom et l'adresse du magasin, les numéros de TPS et TVQ et les achats faits pour l'école uniquement**. **Aucun achat personnel ne doit apparaître sur la facture** et aucun remboursement dépassant 200$ ne sera possible.

Le demandeur du remboursement doit remplir le formulaire prescrit. Faites-en la demande auprès de votre responsable d'atelier ou de comité.

ATTENTION : Si vous faites l'achat de matériel sans avoir vérifié au préalable s'il y en avait déjà à l'école… vous pourriez voir votre remboursement refusé! Les responsables des ateliers vous seront d'une grande aide à ce sujet.

Merci de participer à la saine gestion des fonds d'école et de contrer le gaspillage!

TRANSPORT SCOLAIRE

Ce que peuvent faire les parents pour promouvoir la sécurité du transport scolaire:

Dès les premiers jours d'école :

-bien indiquer aux enfants les arrêts d'autobus;

-bien expliquer comment se comporter en attendant l'autobus, pendant le trajet, en cas de retard de l'autobus, etc.;

-bien rappeler que c'est l'enfant qui attend l'autobus et non pas l'autobus qui attend l'enfant!

Ce que doivent savoir les parents au sujet du service d'autobus scolaire:

- Les parents sont responsables du comportement de leurs enfants aux arrêts d'autobus;

- Les parents sont responsables de tout dommage causé à un autobus scolaire par leur enfant;

- En cas de suspension du service du transport, la présence de l'élève à l'école reste obligatoire;

- Les parents doivent alors prendre les dispositions nécessaires pour que leur enfant soit à l'école.

- Tout litige doit être traité directement avec le service du transport à la commission scolaire. 514 380-8347

Aucun changement d'autobus n'est possible.

L'autobus scolaire dispense un service-école/maison.
En aucun cas, un parent n'est autorisé à faire « un billet de demande spéciale» au chauffeur.

Pour des besoins exceptionnels, toujours vous adresser à la direction de l'école deux semaines avant la journée dont vous avez besoin du changement.

Directives relatives au transport d'équipement dans les autobus scolaires

1. Le transport de bâtons de hockey, de skis, de raquettes, de planches à roulettes ou de tout autre objet similaire est interdit. Cependant, le transport de patins sera autorisé s'ils sont emballés dans un contenant adéquat (ex. : sac de toile). Attention : tout objet volumineux sera interdit et ce, même si c'est pour un projet ou une demande d'un enseignant.
2. Le transport de quelque animal que ce soit est prohibé.

3. Malgré l'article 1 des dispositions particulières, le transport de parapluies est autorisé. Toutefois, le parapluie devra être fermé avant que l'élève ne monte dans l'autobus et rouvert seulement une fois qu'il aura quitté l'autobus.
4. Lors d'un voyage spécial (sortie), les équipements sportifs requis pourront être transportés à condition qu'ils soient placés dans un endroit approprié de façon à ne pas nuire à la sécurité des élèves et à ne jamais encombrer les allées de circulation et les sorties de secours.
5. Toute dérogation ou tout cas particulier non prévu à la présente directive relève du responsable du Service du transport à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

Si un problème survient lors du transport en autobus de votre enfant ou pour tout renseignement, vous devez téléphoner au

514-380-8347.

TRANSPORT SCOLAIRE - RÈGLES DE SÉCURITÉ

« Rubrique à lire avec votre enfant »

Le conducteur a besoin de toute son attention pour me conduire en sécurité.
Je dois faciliter son travail.

DROITS ET RESPONSABILITÉS

Le service du transport de la commission scolaire est responsable de la sécurité des passagers.
De ce fait, si moi, l'élève, je ne respecte pas les règles de sécurité, la commission scolaire peut m'imposer des mesures préventives et correctives pouvant aller jusqu'à la suspension.

MES DROITS en tant qu'élève

J'ai le **DROIT** d'être protégé de tout danger par le personnel scolaire.

MES RESPONSABILITÉS en tant qu'élève

J'ai la **RESPONSABILITÉ** de respecter toutes les règles de sécurité et je connais les consignes et les conséquences.

MES COMPORTEMENTS

Au départ

1. J'arrive à l'heure;
2. J'attends sur le trottoir ou l'accotement en respectant les autres et la propriété d'autrui;
3. J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher;
4. Je me rends immédiatement à mon siège.

En autobus

1. Je reste assis et ne laisse aucun objet dans l'allée;
2. Je parle d'un ton normal et j'ai un langage correct;
3. Je ne lance aucun objet, je garde l'autobus propre et en bon état;
4. Je garde les mains et la tête à l'intérieur du véhicule;
5. Je peux ouvrir la fenêtre de 5 cm avec la permission du conducteur.

À l'arrivée

1. J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de me lever;
2. Si je dois traverser la route, je le fais à 3 mètres devant l'autobus en m'assurant que le conducteur et les automobilistes me voient;
3. J'attends le signal du conducteur s'il y a lieu.

SITUATIONS PARTICULIÈRES

1. En cas d'accident ou de panne, j'écoute et je suis les instructions du conducteur, je collabore de mon mieux;
2. Je ne mets pas ma vie en danger en m'accrochant au parechoc de l'autobus, ni celle des autres en lançant des objets;
3. Je serai automatiquement suspendu du transport pour une bataille, une agression ou si j'ouvre inutilement la porte de sortie de secours;
4. Aucun animal n'est toléré dans l'autobus;
5. Seuls les petits bagages à main sont permis.

ÉLÈVE TRANSPORTÉ EN AUTO

Les enfants transportés par les parents doivent respecter l'heure d'arrivée et de départ des élèves. Le parent s'assure de la sécurité de son **enfant jusque dans la cour de l'école le matin**. Le soir, les parents doivent récupérer leurs enfants dans l'agora. Si un parent n'est pas arrivé à 16 h 00, l'enfant sera dirigé au service de garde et des frais vous seront facturés.

PREMIERS SOINS

Si un enfant se blesse ou s'il a un malaise, la direction ou l'adulte responsable de l'élève au moment de l'incident évalue la gravité de la situation.

Au besoin, nous communiquerons immédiatement avec les parents dont les coordonnées d'urgence nous ont été fournies. Si aucun parent n'a pu être rejoint, nous assurons le transport de l'enfant à la clinique (voir "Les assurances") et en tout temps, il demeure en compagnie d'un adulte de l'école jusqu'à l'arrivée de ses parents.

Si votre enfant subit un incident ou ne se sent pas bien, il est nécessaire que vous le sensibilisiez afin qu'il ou elle informe un adulte de son état le plus tôt possible.

ASSURANCES

L'école tient à préciser que la commission scolaire détient une police d'assurance pour sa protection entière dans toutes les circonstances où sa responsabilité est engagée.

Cependant, vous êtes invités à prendre une assurance :

- qui couvrira les frais ambulanciers puisque la commission scolaire n'assure pas ces frais;
- qui couvrira bris de lunettes, dents cassées, etc.

MALADIES CONTAGIEUSES : *ensemble* nous y arriverons!

Nous vous demandons de nous aider…
au niveau de la prévention des maladies contagieuses en prenant le temps par exemple :

- d'examiner régulièrement les cheveux de votre enfant (prévention contre les poux);
- de téléphoner immédiatement à l'école si votre enfant a des poux ou des lentes;
- de garder votre enfant à la maison si vous découvrez des éruptions cutanées et ne le retournez à l'école qu'après la recommandation du médecin;
- de garder votre enfant à la maison s'il est fiévreux; **ceci nous évitera de vous rappeler pendant la journée et préviendra les contagions!!! MERCI.**
- même chose si votre enfant a une indigestion (gastro) dans les 24 dernières heures;
- d'aviser l'école de toute forme de maladies contagieuses que peut contracter votre enfant (ex: impétigo, varicelle, rubéole, rougeole, scarlatine, etc.).

ALLERGIES DIVERSES

Afin d'assurer la sécurité de votre enfant en milieu scolaire, il **serait important d'aviser l'école de toute allergie grave (alimentaire ou autre) afin que nous puissions intervenir adéquatement.**

Veuillez compléter soigneusement la fiche santé à cet effet. (Recto et verso)

Notre infirmière scolaire est une ressource précieuse dans de telles situations.

SOUHAITS PARTICULIERS RELIÉS À LA FORMATION DES GROUPES

À la fin d'un cycle, les enseignants et la direction procèdent à la formation des groupes pour le cycle suivant. Les groupes sont formés en tenant compte de plusieurs critères (garçon, fille, élève avec plan d'intervention, difficultés d'apprentissage, etc.).

Le personnel de l'école est le mieux placé pour faire ce travail et il a à cœur le bien-être des élèves. Les groupes sont équilibrés par les enseignants. **Il est donc inutile de faire des demandes spéciales**.

Merci de nous faire confiance!

PARTICIPATION DES FAMILLES À LA VIE DE L'ÉCOLE (Volet alternatif)

En choisissant l'école des Trois-Sources, vous avez sciemment choisi d'être présents à l'école pour participer à la réalisation du projet éducatif de notre école.

Nous vous rappelons que nous avons toujours besoin d'un grand nombre de parents pour animer les ateliers les vendredis après-midi, afin de pouvoir maintenir cette excellente source de motivation et de coéducation. Votre présence est aussi essentielle afin de maintenir (le plus bas possible) les frais chargés aux familles pour ces activités. Le maintien des ateliers permet également les rencontres de développement pédagogique entre les enseignants.

Rappelons aussi la place importante que nous vous réservons en classe, au quotidien.

Lorsque vous devez malheureusement annuler une présence en classe, il faut en avertir l'enseignante ou votre responsable de classe *le plus tôt possible.* Vous pouvez également essayer de vous faire remplacer.

Ces petits gestes seront appréciés!!! MERCI à l'avance.

Bien sûr, nous comptons sur la participation de tous lors de la remise des bulletins, des assemblées de parents ainsi qu'à toutes les rencontres impliquant vos enfants, tel le plan d'intervention, s'il y a lieu.

Nous comptons donc sur votre engagement fidèle et bien réel pour la réalisation de ce projet d'école fort original!

Merci d'avoir parcouru ce document avec autant d'attention.

Conservez-le...pas trop loin!

Au plaisir de vous saluer lors de votre prochaine présence à l'école!
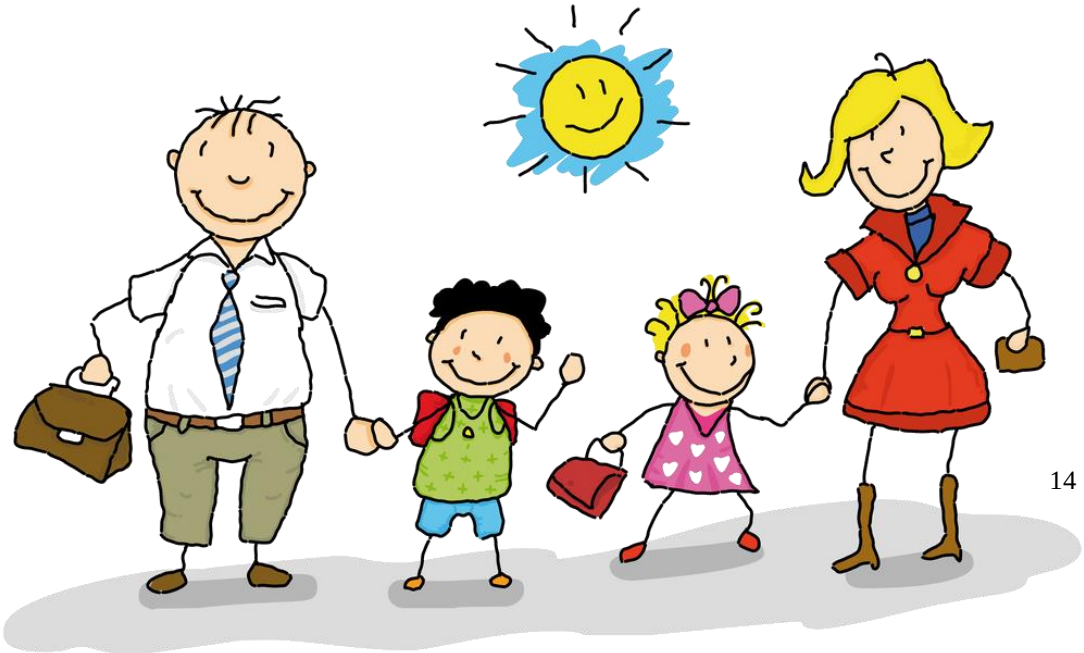
Michel Robert,
Directeur